

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP),

- Vu l'arrêté du 21 novembre 2023 modifié nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP et des CAER-CAPLP ouverts au titre de la session 2024,

- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP, section génie industriel option matériaux souples, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Présidente

Mme Claudine CRESSERON-ETIENNE
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de CRETEIL

Vice-Président

M. Philippe RADIGOIS
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de NANTES

Secrétaire général

M. Vincent GUITTON
Professeur agrégé

Académie de NANTES

Membres du jury

Mme Anne-Laure BABUT
Professeure de lycée professionnel

Académie de PARIS

Mme Sandrine DEULCEUX
EC. R Professeure de lycée professionnel

Académie de PARIS

Mme Véronique GRAVELEAU
Professeure certifiée

Académie de NANTES

M. Tahar HACEN
Professeur de lycée professionnel

Académie d' AIX-MARSEILLE

Mme Nathalie JAMINAIS
Professeure certifiée

Académie de NANTES

M. Olivier LEDUC
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

M. FREDERIC PAUVERT
Professeur de lycée professionnel

Académie de BORDEAUX

Mme Sylvie PEILLON
Professeure de lycée professionnel

Académie de LYON

Mme NADINE PETIT
Professeure de lycée professionnel

Académie de NANTES

M. FREDERIC TURQUET
Professeur de lycée professionnel

Académie de PARIS

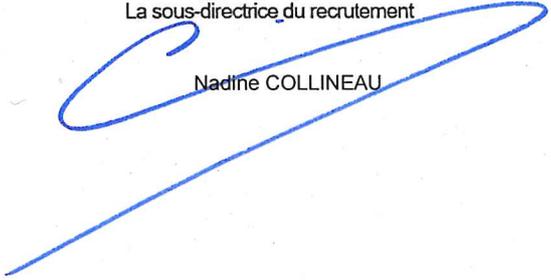
Mme MIREILLE VOY
Professeure de lycée professionnel

Académie de NANTES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 11 décembre 2023

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU